

Le **Matin** de Gares & Co

juillet/août 23

SudRail^{G&C} Syndicat des
Union Syndicale travailleuses du
Solidaires & travailleurs rail

COMPTE-RENDU de DCI

Demande de Concertation Immédiate du 26 juillet 2023

OÙ EST PASSÉE LA PRISE EN COMPTE PÉNIBILITÉ ?

Suite à de nombreuses remontées d'agents au sujet du compte pénibilité, SUD-Rail a demandé à la direction à être reçu le 26 juillet.

Lors de cette Demande de Concertation Immédiate, la délégation SUD-Rail a pu faire un état des lieux sur ce sujet technique mais ô combien important.

Premier constat : **une direction G&C dilettante et peu crédible sur le sujet...**

En réponse aux **comptes prévention professionnel (compte C2P) non abordés**, la direction reconnaît **des dysfonctionnements en cours de régularisation...** Allant même jusqu'à nous proposer une collaboration pour faire remonter aux pôles CSM les situations individuelles concernées par ce problème!!! Nous tenons à rappeler à notre direction que **SUD-Rail n'est pas une annexe RH censée pallier aux dysfonctionnements des pôles CSM.**

La direction G&C n'a retenu que **2 Emplois Repère Pénibilité Avéré en COEG** (Gestionnaire de Plateforme et Opérateur Service en Gare et Agent de Service et de Plateforme) pour bénéficier des compensations pénibilité.

Pour les agents en agence, c'est donc circuler y a rien à voir... Seule issue pour être éligible au compte C2P en dehors de ces deux emplois repère : le travail de nuit et en (3x8). Quant aux 6 facteurs de risques reconnus, Gares & Connexions n'a retenu qu'un seul facteur risque en dehors du travail de nuit : travail en équipes successives alternantes !!!

Rien sur le bruit, les températures extrêmes (Température inférieure ou égale à 5°C ou au moins égale à 30°C).

COMPTE PROFESSIONNEL PRÉVENTION (C2P)

Le compte C2P crée le 01/10/2017 s'adresse aux agents relevant du régime général de la sécurité sociale (contractuels et nouveaux embauchés SNCF uniquement).

Chaque année les services CSM pôle RH déclarent en fonction des postes reconnus à pénibilité (Plateforme et Opérateur Service en Gare/Agent de Service et de Plateforme et travailleurs de nuit) les agents concernés. En fonction du nombre de facteurs risques retenus par l'employeur (deux facteurs chez G&C), les salariés cumulent un nombre de points (4 points/an pour 1 facteur risque et 8 points maximum si plusieurs facteurs). Pour prendre connaissance des compensations, la délégation SUD-Rail invite l'ensemble des agents à consulter le site dédié et à contacter SUD-Rail G&C si besoin : (compteprofessionnelprevention.fr/home.html)

L'engagement de SUD-Rail a permis de régulariser environ 5000 agents concernés par les erreurs de compte C2P.



contactez nous à sudrailgc@gmail.com suivez nous sur [@workplace](https://www.linkedin.com/company/sudrailgc)

POUR TOUS LES AGENTS SNCF : DISPOSITIF 2008 (GRH00938)

Ce dispositif prévoit les compensations pénibilité suivantes :

- Majoration fixe de la prime de travail :
- Aménagement de la cessation progressive d'activité (CPA)
- Majoration des repos compensateurs pour le travail de nuit.

La **délégation SUD-Rail** estime que ces compensations sont insuffisantes dans un contexte de départ à la retraite repoussé aux calendes grecques année après année...

SUD-Rail exige la prise en compte des évolutions suivantes pour tous les agents SNCF :

MAJORATION FIXE DE LA PRIME DE TRAVAIL :

Revalorisation d'urgence des compteurs P1&P2

(ci-dessous les montants en vigueur) :

15,81€ par mois à compter de 20 années d'exercice d'un emploi pénible (majoration P1).

26,35€ par mois à compter de 25 années d'exercice d'un emploi pénible (majoration P2).

Mise en place d'un nouveau compteur majoration fixe de la prime de travail, applicable dès la première année d'exercice d'un emploi pénible.

RETRAITES : DEPUIS 30 ANS, EN MOYENNE,
UNE RÉFORME TOUS LES 4 ANS



FACTEURS RISQUES

ET SEUILS D'EXPOSITION

Pour les agents contractuels et nouveaux embauchés la délégation **SUD-Rail** demande de toute urgence que la direction gares&connexions intègre les facteurs risques bruits et températures extrêmes .

Depuis le 01 octobre 2017 la mise en place du compte C2P par le gouvernement **Edouard Philippe** et **Muriel Pénicaud** a vu la suppression de quatre facteurs pénibilités : postures pénibles, manutentions manuelles de charge, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux. Pour la délégation **SUD-Rail**, la bataille des retraites n'est pas terminée.

**La lutte continue pour une vie digne
pour toutes et tous !**

J'adhère à SUD-Rail

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| NOM: | PRÉNOM: |
| SECTION SYNDICALE | |
| QUALIFICATION: | NIVEAU: GRADE: ou FONCTION: |
| TAUX TEMPS PARTIEL: | |
| ÉTABLISSEMENT / ENTREPRISE: | |
| LIEU RÉSIDENCE (Annexe ou Chantier): | |
| ADRESSE PERSONNELLE: | |
| CODE POSTALE: | VILLE: |
| TELEPHONE: | EMAIL: |

SUD-Rail G&C

Scannez ou Cliquez ICI :
& accédez à tous nos
tracts en ligne



Grâce à votre soutien, vos délégués **SUD-Rail** continueront de lutter contre les inégalités !
Vous avez ce tract grâce aux cotisations de vos collègues syndiqué-es chez **SUD-Rail**.